



Sessione di u 14 di nuvembu di u 2022
Session du 14 novembre 2022

Decisione N° 2022-21
Décision N° 2022-21

Prisentazione di a dimarchja per l'elaborazione di u Schema territoriale di i spazii naturali sensibili
Présentation démarche pour élaboration Schéma territorial des espaces naturels sensibles

L'an deux mille vingt et deux, le 2 novembre, la Chambre des Territoires convoquée le 14 novembre 2022 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARRIGHI Fabien, BASTIANI Angèle, CECCALDI Attilius, COGNETTI TURCHINI Catherine, GIANNI Jean-Jacques, GIOVANNANGELI Gilles, GIUSEPPI Jean, MARIOTTI Marie-Thérèse, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MOSCA Paola, PAOLINI Julien, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, SAVELLI Pierre

Etaït représenté : M.

DOMINICI Jean par Charlotte TERRIGHI

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : Mmes et MM.

ARMANET Guy à GIOVANNANGELI Gilles
FILIPPI Petru Antone à PONZEVERA Juliette
GUIDICELLI SBRAGGIA Lauda à SIMEONI Gilles
PANZANI Jean Paul à MOSCA Paola

Etaient absents et excusés : M.

ANGELINI Jean Christophe

Etaient absents : Mmes et MM.

ARENA Jean Baptiste, BERTOLOZZI Paul-Antoine, FAZI Bianca, LE BOMIN Vanina, LE BOMIN Vanina, LIVRELLI Dominique, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Antonia, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François-Marie, MARTINETTI Achille, MATTEI Flora, MORGANTI Jean-Toussaint, NICOLAI Marc-Antoine, SBRAGGIA Stéphane, VINCIGUERRA Alexandre

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2022-21, relatif à la présentation démarche pour élaboration Schéma territorial des espaces naturels sensibles.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

DONNE ACTE de la présentation de la démarche pour l'élaboration du Schéma territorial des espaces naturels sensibles, par les services de la Collectivité de Corse, à l'invitation du Président de la Chambre des Territoires.

SOULIGNE les éléments suivants :

- les critères visant à définir le périmètre des espaces concernés doivent être discutés en Commission ad hoc de la Chambre,
- les espaces naturels sensibles ne doivent pas se borner au seul littoral mais doivent concerner également l'intérieur du territoire insulaire,
- Un lien doit être fait entre les travaux de la Commission ad hoc de la Chambre et les instances qui participent à l'élaboration du futur Schéma territorial (comité de pilotage et comité technique), par l'intermédiaire notamment du représentant de la Chambre qui a été désigné dans ce cadre, Monsieur Fabien Arrighi.

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni